

Neuchâtel, le 13 décembre 2024

Pour favoriser les riverains mais aussi les visiteurs, des horodateurs seront bientôt installés aux Beaux-Arts

Le quartier des Beaux-Arts sera muni d'horodateurs dès le mois de mars 2025 : une mesure destinée à donner la priorité aux habitant-e-s, qui pourront continuer à stationner de manière illimitée avec une vignette zone 1. Les automobilistes qui fréquentent les commerces et services de ce quartier proche du centre-ville bénéficieront d'une meilleure disponibilité des places et d'un temps de stationnement de deux heures, contre une heure et demie aujourd'hui en zone bleue. Le stationnement de plus longue durée sera redirigé vers les parkings en ouvrage et les P+R. Bon à savoir : à partir du mois de février il sera possible de payer son stationnement sur les places publiques grâce aux applications mobiles.

Le secteur des Beaux-Arts qui comprend le Musée d'art et d'histoire à l'ouest et le stade de la Maladière à l'est, subit une importante pression en termes de stationnement pendulaire. De nombreux véhicules sont parqués abusivement en zone bleue une grande partie de la journée. Afin de prioriser l'accès aux résident-e-s du quartier tout en augmentant la durée à 2 heures pour les autres automobilistes, la Ville de Neuchâtel change le régime de stationnement, qui passera de « zone bleue » à « places payantes avec horodateurs » dès le mois de mars 2025. Les personnes détentrices de vignettes pour la zone 1 (centre-ville sud-est / Secteur Beaux-Arts) pourront continuer à se parquer de manière illimitée.

Deux heures de parcage

De leur côté, les personnes de passage pourront stationner gratuitement 30 minutes et à un franc de l'heure s'ils restent plus longtemps, au maximum deux heures. Un tarif appliqué du lundi au samedi de 7h à 21h. Aux Beaux-Arts, le stationnement sera limité à deux heures, sauf cinq cases limitées à 30 minutes à la rue Pourtalès, le but étant d'augmenter le taux de rotation des véhicules dans un secteur où la concentration en commerces est particulièrement élevée. Pour un parcage de plus longue durée, il est conseillé de se rendre au parking de la Maladière ou du Port ou, pour les pendulaires, de prendre un abonnement pour les parkings P+R communaux des piscines du Nid-du-Crô ou de Serrières, en combinaison avec les transports publics.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la troisième étape du plan de stationnement de la Ville de Neuchâtel datant de 2008, permettant l'extension du stationnement payant sur la base de la clause du besoin : en l'occurrence, une meilleure accessibilité pour les riverains (habitant-e-s et clientèle) et une optimisation de la rotation des véhicules.

« La mise sous horodateurs est motivée par la nécessité d'assurer la disponibilité en suffisance de places pour les riverains mais aussi pour les personnes qui fréquentent les établissements publics du quartier, bureaux spécialisés, cabinets de médecins, restaurants, etc. », a expliqué la conseillère communale Johanna Lott Fischer, responsable de la mobilité.

Nouvelles facilités de paiement

De manière générale dans l'ensemble de la commune, les utilisatrices et utilisateurs d'horodateurs pourront bénéficier, dès le 1^{er} février, de nouvelles facilités de paiement: le stationnement public en voirie sera compatible avec les systèmes mobiles sur smartphone, comme ParkingPay ou EasyPark. Des applications mobiles qui donnent la possibilité de payer son stationnement non plus sur une estimation mais au prix juste de l'utilisation, et évitent de faire la file à l'horodateur.

Autres avantages de ce système de paiement dématérialisé : il est possible de prolonger le temps de stationnement depuis son téléphone jusqu'à la limite de temps maximale accordée. De même, l'application enregistre les justificatifs de paiement : fini les papiers qui se perdent ! Ce système fonctionne déjà dans les deux parkings P+R du Nid-du-Crô et de Serrières, au moyen d'un badge gratuit à commander sur ParkingPay. A noter que les utilisatrices et utilisateurs peuvent aussi régler leur stationnement de manière dématérialisée avec Twint : il suffit de scanner le QR-code sur l'horodateur.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15

